

clocher de Riotor, disent-ils, se trouve dans le département de Rhône-et-Loire : « Ce fait n'a jamais été contesté par les personnes ennemies de la tranquillité des habitants de Riotor, qui ont employé toute sorte de manœuvres pour faire réunir cette paroisse au département de la Haute-Loire, contre le gré de la majeure et plus saine partie des citoyens actifs. » Les pétitionnaires ajoutent que c'est à Saint-Etienne qu'ils vont vendre leurs denrées ; Saint-Etienne et Saint-Chamond les occupent à la fabrication des rubans. C'est à Saint-Etienne et dans les ports sur le Rhône, dans le département de Rhône-et-Loire, qu'ils vendent leurs planches, etc.

Toutes ces raisons ne parurent sans doute pas suffisantes à l'Assemblée, puisqu'elle passa outre. Nous ignorons les motifs qui la déterminèrent, mais ils durent être sérieux, car c'est toujours avec répugnance que les corps législatifs qui se succédèrent en France pendant les dernières années du XVIII^e siècle modifièrent le premier plan de l'Assemblée nationale.

Ainsi, quelque imparfaite que parût la division cantonale, elle fut conservée à peu près intacte pendant tout ce temps, c'est en vain que Saint-Pierre-la-Noaille demanda à faire partie du district de Marcigny, Saône-et-Loire ; que Savigny revendiqua le titre de chef-lieu de canton au préjudice de l'Arbresle, dont on proposait de diviser le territoire ; que Maclas sollicitait la réunion du canton de Saint-Pierre-de-Bœuf au sien, sous prétexte que le premier était trop exigü ; que Panissières réclamait la division du canton de Feurs pour devenir chef-lieu à son tour ; que Saint-Genest-Malifaux demanda la suppression du canton de Marlihes, réduit à deux paroiss-